

Le Courriel d'information

n°262 – Mardi 04 Septembre 2001.

UNE AUTRE EUROPE,
UNE AUTRE MONDIALISATION

Dans ce numéro

1- Lettre aux Présidents du Groupe de Rio.
A l'occasion de la réunion des Présidents du Groupe de Rio, qui se réalisa à Santiago du Chili du 16 au 18 août, un groupe de personnalités et d'organisations (parmi lesquelles Attac-Chili et Force Sociale Démocratique) ont présenté une Lettre Ouverte aux Présidents des Républiques membres de ce Groupe. Dans celle-ci, ils expriment leur "profonde préoccupation à propos des processus économiques, politiques et militaires qui se propagent dans notre région, qui menacent la démocratie et qui dans le même temps affectent les droits économiques, sociaux et culturels de nos peuples".

2- Attaque de la Banque Mondiale contre la Sécurité Sociale
L'attaque de la Banque Mondiale contre les Sécurités Sociales publiques a été directe et indirecte. Les attaques indirectes ont été plus importantes dans les pays industrialisés comme les États Unis. La Banque Mondiale a vigoureusement promu la notion que les systèmes de Sécurité Sociale comme celui des États Unis n'étaient pas viables. Ce qui a été fait le plus clairement du monde dans un livre de La Banque Mondiale de 1994 intitulé : Averting the Old Age Crisis.

3- Répression.
Voici un extrait d'un rapport de la police suisse publié en juillet 2001. Nous avions déjà publié (août 2000 – Courriel 163 - L'antimondialisation, un phénomène en pleine expansion.) les extraits d'un rapport des services secrets canadiens à notre égard. Le titre de celui-ci est déjà plus affirmatif « Le potentiel de violence résidant dans le mouvement antimondialisation ». Bien entendu vous trouverez le texte sans aucun commentaire. Il est suivi d'un article récent sur la mise en place au niveau européen d'un réseau secret de surveillance coordonné. Celui-ci mettrait en péril les libertés fondamentales des citoyennes et citoyens européens.

4- Une autre Europe – Congrès européen citoyen.
Ecofin est le Conseil des ministres des Finances européens qui décide des orientations financières de l'Union. C'est donc en son sein que la politique économico-financière de l'Europe se concrétise, ce qui n'est pas une mince affaire, surtout depuis que les Etats membres ont décidé d'opter pour une monnaie unique (l'euro) impliquant une coordination accrue. Vous trouverez une présentation des enjeux pour le Congrès européen citoyen du 21 au 23 septembre prochain. http://attac.org/cec/

5- Brèves d'OMC
A la veille de la prochaine réunion ministérielle de Doha le 9 novembre prochain, les discussions s'enveniment autour d'un nouveau cycle de négociations globales. L'Union européenne, promotrice tout azimut, et les Etats-Unis font la part belle à leurs avantages. Les pays en voie de développement peu ou pas écoutés commencent à réagir. L'industrie quant à elle n'est pas en reste et propose une « mobilité des personnes » selon l'AGCS tout à leur besoin et leur avantage. Tout va bien dans le dialogue de sourds !

6- Une OMC fille d'une interruption de l'histoire
En 1999, la Conférence ministérielle de Seattle devait ouvrir un vaste round mondial de négociations visant à accélérer les processus de soumission au marché mondial. Elle échoua. Pourtant, en juin 2001, au Sommet européen de Göteborg, les Etats-Unis et l'Union européenne s'accordèrent sur la volonté de relancer, à l'occasion de la Conférence ministérielle de l'OMC au Qatar le projet suspendu à Seattle.

7- Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Lettre aux Présidents du Groupe de Rio.

A l'occasion de la réunion des Présidents du Groupe de Rio, qui se réalisa à Santiago du Chili du 16 au 18 août, un groupe de personnalités et d'organisations (parmi lesquelles Attac-Chili et



Force Sociale Démocratique) ont présenté une Lettre Ouverte aux Présidents des Républiques membres de ce Groupe. Dans celle-ci, ils expriment leur "profonde préoccupation à propos des processus économiques, politiques et militaires qui se propagent dans notre région, qui menacent la démocratie et qui dans le même temps affectent les droits économiques, sociaux et culturels de nos peuples".

A la suite nous reproduisons le texte principal de la lettre, qui représente une contribution au débat sur l'intégration.

L'Amérique Latine vit une fois de plus une situation économique d'urgence. Celle-ci se présente dans le cadre d'une globalisation néolibérale en problèmes, avec une économie nord américaine qui est en perte de vitesse, alors que le japon n'arrive pas à sortir d'une décennie de récession et que la menace d'une crise financière est toujours latente sur les "marchés émergents".

Les symptômes de la crise dans notre région sont évidents :

L'Argentine est au bord du chaos financier, sans qu'aucun allégement fiscal ne puisse la sauver d'un imminent arrêt de paiement et ou d'une dévaluation. Le Brésil a vu se dévaluer sa monnaie de 25 % depuis le début de l'année et en essayant de freiner cette tendance, ils ont augmenté les taux d'intérêts, exacerbant le problème de la dette. Au Chili, le peso enregistre une chute de 19 % dans le même temps, alors que la demande intérieure se languit et que la croissance s'enlise. Le reste des pays latino-américains, à quelques exceptions près, se trouvent immergés dans la récession; pour certains depuis plus de 3 ans. De plus tous sont dans la peur d'une contagion financière par la crise en Argentine.

Paradoxalement, alors que la récession et le chômage s'étendent dans la région, avec ses conséquences de famine et de pauvreté croissante, les gouvernements appliquent des ajustements monétaires et fiscaux plus importants et donnent toujours plus d'avantages aux libres mouvements des capitaux. La situation que nous traversons est la conséquence directe d'au moins une décennie de politiques et de réformes néolibérales; en particulier, d'avoir fait se reposer - d'une manière plus importante et décisive- notre stabilité et notre croissance sur le flux des capitaux externes. Un flux qui, de plus, s'accroît seulement quand les conditions de rentabilité et de garanties offertes au capital étranger sont suffisamment attractives pour que cela se produise. Même si ces garanties et ces conditions sont aujourd'hui significatives, il est évident que derrière le haut coût du crédit international qui aujourd'hui prévaut pour notre région, il y a l'expectative et l'exigence par le capital transnational de plus de privatisations à de bas prix, de majeurs avantages fiscaux, d'une plus grande flexibilité du coût salarial, d'une réduction importante des dépenses publiques et de plus de facilités pour acquérir les entreprises de l'Etat. Pour ce faire, il est clair que les "investisseurs internationaux" sont prêts à plonger notre région dans une nouvelle crise afin que s'établissent définitivement leurs conditions.

Nous, peuples d'Amérique Latine et des Caraïbes, avons résistés ces dernières années à l'avancée des politiques néolibérales et dans certains cas nous avons même put freiner et partiellement inverser certaines mesures; à partir de notre mobilisation résolue et décidée. Malgré cela, nous voyons aujourd'hui s'accumuler de nouvelles menaces sur notre destin. Face à celles-ci, nous demandons à qui nous gouvernent un virage radical afin de commencer des stratégies de développement nationales et une stratégie de développement régional qui puissent assurer notre souveraineté, développer la démocratie, rétablir la justice sociale, protéger la pérennité et l'identité culturelle de nos peuples et de notre région. Nous sommes pour une intégration marquée par le respect des droits économiques, sociaux et culturels de nos peuples, qui conduit à une uniformisation et une élévation de nos normes de travail, des normes sociales et environnementales, qui élève notre potentiel de développement souverain et nos marges de défense face aux flux de capitaux spéculatifs ou déstabilisants.

Les pressions du FMI pour accélérer et amplifier l'ouverture commerciale et financière de nos économies, comme seul remède à notre déficit public, conduisent à une plus grande dépendance et une énorme vulnérabilité de nos pays face à la volatilité et la susceptibilité des capitaux externes.

Nous réclamons, en échange, une action régulatrice de l'Etat qui freine le mouvement des capitaux spéculatifs. Nous nous demandons comment il est possible que rien encore n'ait été fait pour freiner la fuite des capitaux et rien non plus en ce qui concerne les attaques spéculatives réitérées dont ont souffert nos

économies? Nous suggérons instamment à nos gouvernements et nos parlementaires de débattre du modèle et de l'implantation d'un impôt inspiré de la Taxe Tobin dans notre région et qu'ils se prononcent en même temps pour son application au niveau mondial. Comme chacun le sait, la Taxe Tobin est un impôt entre 0,1 % et 0,5 % sur les transactions financières spéculatives, les fonds ainsi recueillis devront être utilisés pour répondre aux énormes carences sociales de nos peuples. Il est maintenant l'heure qu'au moins les pays latino-américains arrêtent de "se faire la compétition" dans l'attraction de ce type de capital pervers, combattons la fugue des capitaux vers les paradis fiscaux et d'un commun accord établissons ce type d'impôt au libre mouvement du capital spéculatif. Il est impossible que tout le débat sur la réforme de la structure du système financier international et sur le financement du développement reste seulement palabres vaines et bonnes intentions.

Nous réclamons des politiques qui favorisent nettement plus l'épargne et l'investissement national; révisant drastiquement à la baisse les fonds publics destinés à l'armement, tout comme les dépenses bureaucratiques d'autres secteurs de l'Etat; en même temps que des réformes fiscales progressives, qui touche de façon adéquate les 5% les plus riches de nos pays et ceux qui s'approprient la rente de nos ressources naturelles, par l'exploitation intensive des matières premières. Nous réclamons des politiques de développement productives qui favorisent la croissance du marché interne, une augmentation de l'emploi de qualité, l'élévation de la qualification de nos travailleurs et l'inversion du phénomène de concentration des revenus dans les tranches les plus hautes. Nous vous prions instamment de refuser les mesures imposées par le FMI qui préconisent de réduire les dépenses publiques sociales, au service d'une dette externe immorale et injuste. Nous refusons énergiquement l'Accord de Libre Commerce des Amériques, l'ALCA, qui dans sa configuration actuelle n'est qu'un mécanisme scellant définitivement la dépendance de la stabilité et de la croissance de l'Amérique Latine aux intérêts et décisions d'investissements des entreprises transnationales nord-américaines.

Nous suggérons, au contraire, de progresser dans l'élaboration d'une stratégie d'intégration latino-américaine, à laquelle les pays de la région adhèrent et s'y tiennent à long terme. Le germe d'une initiative dans cette direction se rencontre dans les processus d'intégration sub-régional qui ont été développés: MERCOSUR, Communauté Andine, Marché Commun Centre-américain et CARICOM. Mais ce germe n'a put connaître d'avancées substantielles en raison de la persistance de l'application de critères et de politiques néolibérales par les gouvernements de la région; ceux-ci empêchant la construction de larges consensus sociaux et politiques destinés à appuyer cette intégration. Il est l'heure, de reformuler ces processus d'intégration depuis l'optique d'une intégration intégrale - politique, économique, sociale et culturelle - de nos peuples.

L'autre danger imminent qui menace l'Amérique Latine et les Caraïbes, est l'intensification subtile de la répression des mouvements sociaux et syndicaux et le renouveau de l'interventionnisme à visage découvert ou dissimulé des Etats Unis dans l'évolution politique de nos pays, au travers du Plan Colombie et de ses extensions connues comme le Plan Andin ou le Plan Dignité. Nous savons que les gouvernements latino-américains ont débattu de "clauses démocratiques" dans le cadre des accords régionaux et sub-régionaux. En dépit de cela, nous nous interrogeons sur l'efficacité de ces clauses pour ralentir l'avancée de la corruption et du militarisme, quand sont en jeu les intérêts des grandes entreprises transnationales américaines. Cette clause s'appliquera-t-elle à la sanction des sénateurs argentins soudoyés afin d'approuver la flexibilité du travail? Cette clause s'appliquera-t-elle à se prémunir des dangers que représente le Plan Colombie et la possibilité qu'il s'étende à d'autres pays du continent? Nous exigeons des réponses claires et non évasives. Au jour d'aujourd'hui, la réussite des stratégies de développement et d'intégration n'est mesurée que par quelques-uns uns essentiellement en terme de croissance et de courants de commerces et d'investissements. Mais dans l'optique des peuples, le développement et l'intégration se mesurera finalement par le niveau de participation de la société civile dans sa construction ainsi que par le degré d'homogénéité et de coordination des lois du travail, de protection de l'environnement et du citoyen qu'elles incorporent.

En définitive, ce que nous demandons n'est pas nécessairement de participer à un processus d'intégration des marchés sinon de participer à la définition du caractère même de l'intégration et du développement.

Ceux-ci sont les problèmes centraux, selon notre jugement, à l'heure actuelle en Amérique Latine et aux Caraïbes. Le Groupe de Rio, qui naquit de



la volonté d'articuler l'effort des gouvernements de la région pour la défense de la paix, de la démocratie et de la souveraineté de nos peuples, ne peut pas ne pas se prononcer face à ceux-ci lors de l'importante réunion qui les réunira cette semaine à Santiago du Chili.

Première parution : Correo Informativo 102 – informativo@attac.org
Traduction : Yann Le Borgne, traducteur bénévole coorditrad@attac.org

Attaque de la Banque Mondiale contre la Sécurité Sociale

Par Dean Baker.

Au cours des dix dernières années la Banque Mondiale est devenue un des leaders de la privatisation des systèmes de Sécurité Sociale dans le monde. Ces systèmes, surtout dans les pays industrialisés, ont remarquablement réussi dans la réduction de la pauvreté auprès des populations âgées et handicapées. Il n'existe pas de systèmes privés pouvant se vanter de tels résultats.

L'attaque de la Banque Mondiale contre les Sécurités Sociales publiques a été directe et indirecte. Les attaques indirectes ont été plus importantes dans les pays industrialisés comme les États Unis. La Banque Mondiale a vigoureusement promu la notion que les systèmes de Sécurité Sociale comme celui des États Unis n'étaient pas viables. Ce qui a été fait le plus clairement du monde dans un livre de La Banque Mondiale de 1994 intitulé : Averting the Old Age Crisis.

Comme indiqué dans son titre, ce livre donne à penser que la durée de vie augmentant suite à l'augmentation des richesses et aux progrès de la médecine, cela va occasionner un insupportable fardeau pour les nations, à moins que leur système de Sécurité Sociale ne soit complètement changé. Il est facile de démontrer que l'hypothèse de base du livre est fausse. Depuis plus d'un siècle, la durée de vie a augmenté rapidement dans les pays industrialisés. Dans ces mêmes pays -- en incluant les USA -- l'augmentation des dépenses des programmes de Sécurité Sociales ces trente ou quarante dernières années a été en fait plus importante que celle projetée pour les trente ou quarante prochaines années (proportionnellement à la taille de l'économie). En d'autres termes, la Banque Mondiale aurait pu écrire ce livre en 1960 plutôt qu'en 1994.

Il n'y a aucun scénario plausible selon lequel l'augmentation constante de la taille des populations âgées pourrait empêcher les futures générations de travailleurs de profiter de niveaux de vie supérieurs à ceux de leurs parents ou grand-parents. En moyenne le niveau de vie des travailleurs a augmenté de façon significative au cours des quarante dernières années, même après déduction des taxes nécessaires pour supporter l'accroissement de la population de retraités. A ce sujet les études de la Banque Mondiale n'ont en aucune façon montré que les quarante prochaines années pourraient être différentes. (La distribution des revenus peut amener la possibilité de perdre en niveau de vie pour la majorité des gens ; ainsi, une redistribution vers le haut a mené à une stagnation voire à une baisse des standards de vie d'une majorité de travailleurs aux États Unis ces vingt dernières années. En dépit de la grave menace que cela représente pour les standards de vie d'une majorité de gens des pays industrialisés, la distribution des revenus n'a jamais retenu l'attention de la Banque Mondiale.)

Le manque de preuve pour étayer son hypothèse de base n'a pas empêché Averting the Old Age Crisis d'être très utile aux groupes politiques ayant intérêt à privatiser les systèmes de Sécurité Sociale partout dans le monde. Il est inhabituel pour des économistes de se servir de cette sorte de rhétorique enflammée comme le suggère le titre du livre (i.e en référence au sens ancien de "crise") ou même le contenu. Comme la Banque Mondiale est souvent perçue comme une autorité neutre, les conservateurs opposés aux systèmes de Sécurité Sociale pour des raisons idéologiques --comme les compagnies financières qui attendent de profiter de la privatisation de la Sécurité Sociale -- ont souvent cité les écrits de la Banque Mondiale afin de faciliter leurs tentatives. Il est important de noter que Estelle James, qui mène l'équipe de recherche qui a écrit Averting the Old Age Crisis, est maintenant membre de la commission de privatisation du Président Bush, quoique pas en tant qu'employée de la Banque Mondiale.

Le rôle de la Banque Mondiale dans la promotion de la privatisation des systèmes de Sécurité Sociale dans les pays en développement a été beaucoup plus direct. En plus d'un support rhétorique à l'idéologie et aux intérêts financiers qui appuient cette privatisation, la Banque Mondiale a aussi facilité des prêts et une assistance technique aux pays qui ont privatisé leur système de Sécurité Sociale.



attac

La prédisposition de la Banque Mondiale à promouvoir la privatisation des systèmes est singulière, puisque les preuves -- y compris dans les données des publications de La Banque Mondiale -- montrent que les systèmes publics bien menés, comme le système de Sécurité Sociales des USA, sont de loin plus efficaces que les privatisés. Les coûts administratifs des systèmes privatisés, comme ceux de l'Angleterre ou du Chili, sont plus de 1500 pour-cent supérieurs à ceux du système US.

Les dépenses extra des systèmes privatisés proviennent directement de l'argent que les retraités devrait percevoir, diminuant ainsi leur retraite de près d'un tiers, comparé avec un système de Sécurité Sociale bien géré. Les dépenses administratives qu'épongent les épargnes des travailleurs dans ces systèmes privatisés sont les salaires et les commissions de l'industrie financière, ce qui explique son intérêt à la mise en place de la privatisation aux États Unis et ailleurs. (Les compagnies américaines comme Merrill Lynch ont été parmi les grands bénéficiaires de la privatisation de la Sécurité Sociale dans les pays en voie de développement comme le Chili)

L'ancien dirigeant économiste de La Banque Mondiale, Joseph Stiglitz, a cherché à modifier l'entêtement de la Banque à appuyer la privatisation des systèmes de Sécurité Sociale, en co-signant un article ("Rethinking Pension Reform: Ten Myths About Social Security Systems") qui met en évidence que beaucoup des raisons invoquées pour le choix d'un système privatisé de Sécurité Sociale ne sont appuyés par aucune preuve.

Dean Baker est co-directeur du Center for Economic and Policy Research.
Publié en collaboration avec CEPR www.cepr.net
Publication ATTAC Newsletter 93 – newsletter@attac.org

Répression

1- Extrait de « Le potentiel de violence résidant dans le mouvement antimondialisation », Département fédéral de justice et de police, Office fédérale de la police, Service d'analyse et de prévention (Suisse). Juillet 2001. 22 pages

(...) Les conditions d'une radicalisation plus poussée.

Si les conditions suivantes se réalisaient, un noyau dur d'activistes violents utilisant des moyens propres au terrorisme pourrait se constituer :

- Les militants antimondialisation ont l'impression que leurs idées sont peu prises en considération, si bien que le sentiment d'impuissance vis à vis du système politique, économique et social se renforce.
- La récession économique qui se prépare à l'échelon international accentue les différences de revenu (entre les individus et/ou les Etats), fait grimper le taux de chômage, renforce l'exploitation de la nature, exacerbe les tensions sociales et augmente le sentiment général d'insécurité.
- L'utilisation de la violence pour imposer certaines idées est une solution de plus en plus unanimement acceptée dans la masse jusqu'alors majoritairement pacifique des militants antimondialisation, ou en tous cas elle rencontre moins de désapprobation de la part du grand public (l'explication de la légitime défense semblant s'imposer).
- Les militants classent les actes d'extrémisme violent dans le registre des moyens à mettre en œuvre. (Cette évolution est probable)

Si ces conditions venaient à être remplies, il faudrait s'attendre à ce que se constitue dans les deux à cinq ans un noyau dur issu de l'aile gauche du mouvement antimondialisation, soit sous la forme d'un nouveau phénomène indépendant, soit par la réactivation de groupements extrémistes de gauche et le ralliement à ces groupements.

L'aile conservatrice du mouvement antimondialisation ne devrait quant à elle pas suivre un pareil développement dans la mesure où elle joue un rôle moins important et n'a jusqu'alors pas considéré la violence comme une solution possible (cela ne vaut pas pour les groupes d'extrême-droite, dont nous ne traiterons néanmoins pas dans le présent rapport dans la mesure où la résistance à la mondialisation ne fait pas partie des thèmes qu'ils développent, ou en fait partie tout au plus en marge d'autres thèmes.)

Répercussions sur la situation de la Suisse en matière de sécurité.

Dans la mesure où le mouvement antimondialisation ne s'arrête pas aux frontières, les prochains événements organisés en Suisse devraient encore être confrontés au même phénomène.



Les risques sont plus importants pour les grandes villes ou aux abords de la frontière (Bâle, Berne, Genève, Zurich) en raison des flots de manifestants venant de l'étranger.

2- Réseau secret mis en place par l'UE pour épier les manifestants anti-capitalistes

Par Stephen Castle, dans le " Brussels Independant News " du 20 août 2001

Les dirigeants européens ont demandé à leurs services de police et de renseignements de coordonner leurs efforts en vue d'identifier et de traquer les manifestants anti-capitalistes dont les violentes manifestations aux rencontres internationales récentes ont mené à la mort d'un jeune manifestant abattu par la police lors du sommet du G8 à Gênes le mois dernier.

Les nouvelles mesures ouvrent la voie à une surveillance sans précédent des déplacements des manifestants au sein de l'Union européenne.

Selon des renseignements secrets sur les décisions prises par les ministres de l'Intérieur de l'Europe lors de leurs derniers entretiens le mois dernier, les autorités mettront au point un réseau policier et judiciaire permettant de surveiller en permanence les moindres faits et gestes des militants. Opérant à partir de la Haye, l'agence de renseignements européenne Europol, mise au point pour lutter contre le crime organisé et le trafic de drogues, devrait jouer le rôle principal dans cette mission.

Ce plan inquiète vivement les militants pour la défense des droits civiques, qui estiment que des données personnelles sur des personnes qui n'ont fait que participer à une manifestation légale pourront être enregistrées dans une base de données et communiquées à d'autres offices.

Après le sommet de Gênes, le ministre de l'Intérieur allemand, Otto Schily, a demandé l'établissement d'un nouveau corps de police européen pour faire face à la menace des anti-capitalistes purs et durs. Depuis longtemps, l'Allemagne réclame la création d'un organisme modelé sur le FBI pour combattre le crime au niveau européen.

Les partenaire de l'Allemagne dans l'UE ont rejeté la demande de M. Schily, jugeant trop controversée la création d'un nouveau corps destiné à combattre les mouvements de protestation politique, mais les ministres se sont accordés pour étendre les mesures dans les réseaux déjà existants. Le comité quelque peu obscur de l'article 16 (autrefois connu sous le nom de comité K4) et le système d'information Schengen, tous les deux permettant vastes contacts et échanges de données entre les services de police, constitue le point central de la nouvelle approche.

Aux termes de cette nouvelle entente, les gouvernements et chefs de police européens se sont engagés à :

* établir des points de contact permanents dans chaque pays de l'UE pour collecter, analyser et échanger les données sur des protestataires;

* créer une équipe d'officiers de liaison avant chaque sommet composée d'officiers venant des pays d'origine des "groupes à risques";

* utiliser des " policiers ou officiers de renseignement " afin d'identifier les "personnes ou les groupes susceptibles de troubler l'ordre et la sécurité publique";

* mettre en place un détachement de chefs de police chargé d'organiser un " entraînement ciblé" pour faire face aux manifestations violentes.

Ces mesures seront relayées par les deux systèmes principaux d'information policière : le système d'information Schengen, qui fournit les renseignements de base, et un réseau de support appelé Sirene (" Supplementary Information Request at the National Entry " - " Demande d'informations supplémentaires des entrées sur le territoire "). Ce réseau (auquel la Grande-Bretagne fait aussi partie) permet de transmettre des images, des empreintes digitales et toute autre information aux policiers ou douaniers lorsque le suspect entre sur leur territoire. Chaque pays a déjà un office Sirene relié aux forces de l'ordre de l'UE et des pays nordiques.

Ce plan a jeté la consternation chez les militants pour la défense des libertés civiles. Tony Bunyan, rédacteur du " Statewatch Magazine ", affirme que ce plan "donne carte blanche aux Services Spéciaux et au MI5 pour mettre sous surveillance des personnes dont les activités sont tout à fait démocratiques."

Nicholas Busch, coordonnateur du réseau " Fortress Europe " dédié aux questions de liberté civile, ajoute: " Les personnes qui n'ont aucunement enfreint la loi devraient avoir la certitude de ne pas être surveillées... En criminalisant des mouvements politiques et

sociaux dans leur ensemble, vous jetez de l'huile sur le feu."

Thomas Mathieson, professeur de sociologie juridique à l'université de Oslo, affirme que les services de police pourraient avoir accès " à des données très personnelles" sur la religion, la vie sexuelle et les opinions politiques. "C'est une situation très dangereuse du point de vue des libertés civiles " estime-t-il.

Traduction : Stéphane Vezina, traducteur bénévole coorditrad@attac.org

Pour une autre Europe – Congrès européen citoyen.

Les 22 et 23 septembre dans les amphithéâtres de l'Université de Liège (Sart-Tilmant), ATTAC Belgique-België organise en partenariat avec la coalition belge des ONG et les syndicats FGTB et CSC un Congrès Européen Citoyen sur les alternatives pour une autre Europe et une autre mondialisation. L'objectif de ce Congrès, qui se déroulera parallèlement au Sommet Ecofin de la présidence belge à l'Union européenne, est de dégager des convergences entre les mouvements sociaux et citoyens d'Europe et du monde, dans la foulée du Sommet Social Alternatif de Genève (juin 2000), du Sommet Panafricain de Dakar (décembre 2000) et du Forum Social de Porto Alegre (janvier 2001). Ces mouvements se retrouveront tous à Bruxelles, en décembre, lors de la grande manifestation du Sommet de Laeken.

Qu'est-ce qu Ecofin ?

La logique institutionnelle de l'Union européenne est assez complexe, à un point tel que les citoyennes et citoyens y voient souvent une source d'opacité et de déficit démocratique. Ainsi, la Commission européenne, composée de représentants d'Etats membres non élus démocratiquement, possède un pouvoir considérable, puisqu'elle a le monopole des propositions et est gardienne des Traités. Le Parlement européen, élu démocratiquement depuis 1979, ne se voit quant à lui conférer qu'un pouvoir très limité de codécision et de contrôle de la Commission et du budget. Les décisions majeures de l'Union européenne se prennent en fait lors des Sommets rassemblant les ministres de chaque Etat membre - le Conseil.

Ecofin est ainsi le Conseil des ministres des Finances européens qui décide des orientations financières de l'Union. C'est donc en son sein que la politique économico-financière de l'Europe se concrétise, ce qui n'est pas une mince affaires, surtout depuis que les Etats membres ont décidé d'opter pour une monnaie unique (l'euro) impliquant une coordination accrue.

Une Europe au service de la finance internationale

Avec l'avènement de la globalisation financière, la construction européenne a adopté le modèle de développement néolibéral, basé sur l'attraction des capitaux internationaux.

En 1990, l'Union européenne a d'abord offert à ces derniers une totale liberté de circulation. Elle leur a ensuite assuré des rendements élevés par la définition de critères de convergence inscrits en 1992 dans le traité de Maastricht : taux d'intérêt élevés fixés par une Banque centrale européenne indépendante du pouvoir politique, stabilité des prix (l'inflation ne peut dépasser 2%) et austérité budgétaire (le déficit ne peut dépasser 3% du PIB). Enfin, elle s'applique à diminuer inlassablement la fiscalité sur les entreprises et les profits, afin que les firmes multinationales viennent s'implanter sur son territoire plutôt qu'ailleurs.

Ainsi, à l'image des coureurs cyclistes, nos gouvernements sont pris dans une course à la compétitivité sans fin. Partout, la concurrence mondiale implique d'offrir des rendements élevés aux capitaux internationaux, de taxer moins les multinationales et de modérer les salaires.

Mais les taux d'intérêt élevés renchérissent les crédits, ce qui brise la croissance et l'emploi.

En outre, afin d'assurer la stabilité des prix et les hauts rendements financiers, les gouvernements européens poussent les salaires à la baisse et permettent l'existence d'une "armée de chômeurs" concurrençant les salariés et les contraignant à accepter une "flexibilisation" sans cesse accrue de leurs conditions de travail. Ainsi, 20% de la population européenne vit sous le seuil de pauvreté.

Enfin, la concurrence fiscale à la baisse et l'austérité budgétaire aboutissent au démantèlement de l'Etat abandonnant progressivement des services publics aussi vitaux que l'éducation, la santé, les retraites, etc.

Ainsi, le chômage, la spéculation et le dumping fiscal sont à l'économie mondiale ce que le



dopage est à la course cycliste… et la santé de l'économie mondiale est ainsi en péril chronique.

Quelle mondialisation ?

Alors que les progrès fulgurants en matière d'informatique et de transport réduisent la planète terre à un village global, peu de personnes ont en réalité accès à ces opportunités : sur les six milliards d'êtres humains, 80% vivent dans le besoin et la moitié avec moins de 2 dollars par jour. Parallèlement, une personne sur cinq n'a pas accès à l'eau potable, une personne sur six est analphabète et une personne sur sept souffre de malnutrition.

Cette situation prend sa cause dans le fonctionnement des marchés financiers globalisés, qui réduisent la mondialisation à un aspirateur des richesses vers une minorité de la population mondiale, ceci par plusieurs canaux : spéculation financière, remboursement de dettes illégitimes, licenciements boursiers, paradis fiscaux, etc. Ainsi, si la richesse globale ne cesse d'augmenter depuis trois décennies, les inégalités aussi : les 200 plus riches du monde ont accumulé une fortune équivalent aux revenus cumulés de près de la moitié de la population mondiale !

On retrouve cette tendance partout, y compris au Nord : en Belgique, les 10% les plus riches possèdent 50% des richesses nationales, alors que les 50% les plus pauvres se contentent de 13%. En Europe, les richesses qui se répartissaient il y a vingt ans selon la fourchette « 30% pour les profits, 70% pour les salires » évoluent inlassablement vers une fourchette « 40-60 ».
Aussi, le terme « mondialisation » semble bien mal choisi pour définir la situation actuelle, puisqu'elle n'est une réalité que pour les investisseurs internationaux et que les échanges Nord-Sud sont moindres aujourd'hui qu'au début du 20e siècle. La véritable mondialisation - celle du plein emploi, de l'éducation et de la santé, celle de la justice sociale et de la démocratie, celle du commerce équitable, des droits humains, sociaux, économiques et environnementaux - reste à construire. Le Congrès Européen Citoyen a pour objectif d'apporter sa pierre citoyenne à cet édifice encore à peine esquissé.

L'Intérêt des convergences citoyennes

Les enjeux du siècle naissant sont tels que la synergie entre les différents mouvements sociaux et citoyens est devenue une nécessité.

L'association ATTAC, qui se compose de personnes physiques (individus) et morales (organisations), a un rôle majeur à jouer dans cette synergie, puisqu'elle peut servir de ciment entre les citoyennes et les citoyens d'une part, et les syndicats, les ONG et les associations d'autre part. Evidemment, l'objectif n'est ni d'aboutir à une homogénéisation de ces composantes, ni à une substitution : ATTAC n'a pas de concurrent, elle n'a que des partenaires. L'objectif est donc de rassembler le maximum de forces pour que la construction européenne et le processus de mondialisation bénéficient aux citoyennes et aux citoyens du monde, et plus uniquement aux financiers. Le pluralisme et la diversité de ces forces sont donc à conserver, afin qu'une pensée unique ne se substitue pas à celle existante.

Ces synergies sont à construire à différents niveaux géographiques : local, national, européen et mondial. C'est pourquoi le Congrès, ouvert à toutes les forces progressistes européennes et mondiales, est organisé par ATTAC Belgique-België en partenariat avec les syndicats FGTB et CSC et avec la coalition belge des ONG. C'est également pourquoi une cinquantaine d'associations liégeoises appuieront le Congrès en organisant des soirées culturelles lors des soirées du 21 et du 22 septembre. Agir localement en pensant globalement est ainsi la voie à suivre pour construire un mouvement citoyen international possédant de solides bases locales.

Enfin, il est important de ne pas se limiter à fédérer toutes les forces s'opposant à la situation actuelle. Cela pourrait aboutir à s'unir à des forces non-démocratiques ou défendant des objectifs inconciliables (l'extrême droite est par exemple opposée à la spéculation financière). Au contraire, il est impératif de définir préalablement ce pour quoi on est et d'ensuite rassembler toutes les forces défendant les mêmes objectifs. C'est pourquoi le terme d'antimondialisation employé par les médias pour définir notre mouvement n'est pas approprié. Il s'agit au contraire d'un mouvement pour une autre mondialisation. Le Congrès Européen Citoyen, centré sur les alternatives pour une autre Europe et une autre mondialisation, représente une étape importante de ce processus.

Arnaud Zacharie, coordinateur du Congrès Européen Citoyen.
Pour en savoir plus sur le Congrès européen citoyen http://attac.org/cec/



Brèves d'OMC

Par omc.marseille@attac.org

A-Les décisions concernant le problème de l'application des accords passés n'ont pas avancé d'un pas.

Bien que le texte d'Harbinson et de Moore pour tenter des avancées pour la résolution de ce problème contient davantage de concessions faites aux PVD que la proposition initiale soumise par le Quad (USA, Canada, UE et Japon), on considère généralement qu'il est en retrait par rapport à la proposition du groupe de 7 pays (G7). Il ne traite pas des problèmes qui sont d'un intérêt primordial aux PVD, comme les mesures anti-dumping, les mesures sur les investissements ou sur le commerce des textiles. pas plus que les décisions à prendre à l'égard des PVD importateurs net alimentaires.

Beaucoup espéraient des décisions concrètes à cette Session du 20 Juillet; ils ont fait connaître leur frustration devant l'absence de progrès lors des consultations et de la réunion. Certains sont allés jusqu'à suggérer que seule une crise pouvait faire avancer la discussion cependant que d'autres objectaient que ce ne serait pas le moment qu'une telle crise survienne au moment des congés d'Août. Selon un observateur, "ça passe ou ça casse" pour Doha, les PVD devant continuer à en faire un objet de marchandage vis-à-vis des pays développés. Or on fait état de la résistance de ces derniers à un processus d'application progressif car cette méthode n'exigerait pas de réciprocité de la part des PVD.

B- L'UE propose de favoriser des normes sociales minima... qui ne l'engagent guère.

La Commission a adopté une communication proposant une stratégie en cette matière tout en spécifiant que ce sujet ne doit pas être un obstacle au lancement d'un nouveau Round. Selon elle on ne doit pas l'inclure dans les accords commerciaux multilatéraux ni les rendre obligatoires au moyen de sanctions commerciales. Elle préfère en appeler aux mécanismes du BIT [non contraignants]. Elle refuse d'utiliser ces normes pour remettre en question "l'avantage comparatif" des PVD à bas salaires. Elle ressort sa proposition de Seatlle d'établir un forum conjoint BIT/OMC sur le Commerce, la Globalisation et le Travail. Cette idée avait alors été rejetée par les PVD et les USA, pour des raisons dissemblables.

C- Rencontre UE-USA en Juillet pour tenter de surmonter leurs divergences.

P.Lamy et R.Zoellick se sont également rencontrés mi-juillet pour tenter d'aplanir les divergences les séparant sur plusieurs sujets figurant à l'agenda des négociations. On a noté un net rapprochement particulièrement au sujet des investissements, auquel les USA ne s'opposent plus à condition qu'il y ait un large accord des autres Etats. Ils demeurent cependant très éloignés au sujet de l'agriculture et de l'environnement.

En matière agricole, les USA veulent un large débat, notamment sur les subventions, alors que l'UE veut un agenda de négociation limité. Selon les USA, cela pourrait donner un signal positif à l'égard des PVD.

Sur l'environnement, l'UE désire qu'il soit rendu clair que les règles de l'OMC n'affecteraient pas les normes environnementales nationales.. Pour l'USA cela ne pourrait que conduire à un protectionnisme déguisé. Ils continuent bien évidemment à s'opposer à l'application du principe de précaution permettant de bloquer l'importation d'OGM.

Les USA proposent aussi de fournir des fonds aux organisations d'aide internationales en vue d'aider les PVD à participer aux négociations.

D- A Doha, le nombre de délégués par pays sera limité !

Après avoir limité à 647 le nombre d'ONG autorisées à se rendre à Doha (une personne par ONG), M.Moore a notifié que le Secrétariat devrait faire savoir combien de délégués de chaque délégation pourraient assister à Doha, où [comme on pouvait s'y attendre, sauf, apparemment le Secrétariat] l'espace est limité !!

E-L'UE devrait accorder son assistance financière pour la restructuration de l'industrie bananière aux Caraïbes.

Cette restructuration fait suite au changement dans le régime d'importation des bananes ACP en Europe. Elle sera opérationnelle en Janvier 2.002..Le montant de l'arrangement financier entre l'UE et les pays Caraïbes qui doit permettre cette restructuration demeure cependant inconnu.

F- Extrait du projet d'engagement couvrant l'entrée temporaire des personnes physiques



selon l'Accord Général du Commerce dans les Services par la Coalition des Industries de Service US (25 juillet 2001)

Introduction :

Il s'agit d'un texte destiné à servir de base de négociation [à l'OMC]. Il comprend 2 parties :

La première traite de l'accès au marché et des engagements sur le traitement national de l'AGCS (Partie III).

La seconde, intitulée "meilleures pratiques", représente un ensemble d'obligations supplémentaires que nous proposons. (obligations de régulation nationale). Certains pourront se demander si ces obligations ne sont pas discriminatoires puisque s'appliquant uniquement aux étrangers pénétrant dans un pays et pas aux résidents nationaux. Cependant le problème du placement sur le marché du travail est un problème comparativement plus technique, en particulier à ce stade du processus.

En fin de compte, ce modèle concerne exclusivement l'entrée temporaire (souligné dans le texte) des personnes physiques, l'AGCS ne couvrant pas la résidence permanente ni la nationalité.

I- Accès au Marché et Traitement National :

A - Les dispositions s'appliquent à 2 Catégories de personnes penétrant dans un pays à titre temporaire :

1 - visite de courte durée à une filiale : couvre :

a) les employés d'une filiale ou d'un département d'une société ou d'un partenaire ou d'un correspondant étranger;

entrant dans le pays pour des séjours de courtes durées, pouvant aller jusqu'à 365 jours;

en vue de fournir assistance et avis aux bureaux à l'étranger, ou sinon de fournir directement un service à un client étranger.

b) employés d'une société ou d'un partenaire envoyés dans leurs bureaux à l'étranger pour les former aux techniques et méthodes de l'entreprise.

2- Visites de courte durée pour la réalisation de contrats :

Employés d'un société ou d'un partenaire basé à l'étranger;

voyageant à l'étranger pour des séjours de courtes durées, allant jusqu'à 365 jours;

en vue de réaliser un service consécutif à un contrat entre leur employeur et un client étranger dans un pays où l'employeur n'a pas de correspondant et où la rémunération doit être uniquement réglée à l'employeur.

B - Conditions et Qualifications :

1 - Les visas et les permis de travail seront soumis aux lois en vigueur dans le pays hôte sur l'entrée temporaire des personnes physiques, en corrélation avec les dispositions ci-dessous spécifiées

2 - Un permis spécial, dénommé "Permis AGCS" peut être obtenu par les ressortissants d'un Etat Membre, quant le demandeur tombe dans une des catégories ci-dessous :

a) Pour les employés tombant dans les Catégories 1 et 2 ci-dessus, le permis AGCS sera strictement étendu au personnel disposant des qualifications requises pour tenir une position demandant du professionnalisme ou exigeant une connaissance de la spécialisation de la société ou de la technologie de l'entreprise ou d'opérations ayant pour base une formation technique ou une large expérience pour travailler dans l'entreprise. Ils devront être responsables de la gestion des opérations ou de la fourniture de services à un niveau de complexité et de spécialisation requérant, au minimum, un diplôme universitaire ou une expérience confirmée.

b) Les demandeurs d'un permis AGCS selon les 2 catégories doivent remplir certaines obligations spécifiques ordinairement imposées selon les procédures existantes pour les expatriés de l'entreprise devant résider temporairement dans les bureaux de l'entreprise à l'étranger, telles que celles portant sur l'information nécessaire pour appuyer la demande, la preuve de l'emploi chez l'employeur habituel et la déclaration d'intention de ne pas résider pour une période de plus de 12 mois.

c) Concernant les personnes tombant sous la Catégorie 1, le permis AGCS sera accepté pour une période de 3 ans, autorisant des entrées multiples.

d) Pour les catégories 1 et 2, les dispositions pour le renouvellement du permis tiendront compte du statut permanent de son détenteur, tel que défini en B(2)(a) ci-dessus, en tant qu'employé de la même société ou partenaire. Ils pourront en demander le renouvellement au plus tard un mois avant sa date d'expiration.

e) La parité salariale ou les exigences de certificat de travail, pas plus que les tests de nécessité économique, ne s'appliqueront aux détenteurs du permis AGCS de la Catégorie 1.

f) le permis AGCS pour les 2 catégories sera délivré sans délai excessif et en tout cas moins de 3 semaines suivant la présentation satisfaisante des documents exigés par le pays hôte. En cas de refus du permis, le demandeur aura la possibilité de faire appel et d'obtenir une décision définitive dans le mois de son appel. Le renouvellement du permis suivra la même procédure.

g) Les permis de la Catégorie 2 sont soumis aux conditions suivantes et susceptibles de renouvellement tous les 3 ans :

(i) une copie du contrat établi entre l'employeur et le client étranger doit accompagner toutes les demandes entre l'employeur du détenteur du permis et le client étranger, prouvant les termes et les conditions du contrat, ainsi que ses conditions financières.

(ii) Le détenteur pourrait être autorisé à séjourner dans le pays de réalisation du contrat pas plus longtemps que la durée de chacun d'eux, ou 365 jours. Une des conditions pour délivrer le permis AGCS est qu'il soit spécifié que la rémunération due pour ce contrat est uniquement versée à l'employeur.

(iii) Les contrats supérieurs à US$ 50.000 seront exemptés des obligations de certificats de travail, de parité salariale et de tests de nécessité économique. Les visites ultérieures pour services après-vente seront autorisées et seront exemptées des mêmes obligations suivant les mêmes conditions que le contrat principal.

h) les demandeurs des 2 catégories doivent fournir les informations prouvant qu'ils ont été employés dans leur société depuis au moins 6 mois.

i) S'il est nécessaire que le détenteur soit accrédité par le pays hôte pour fournir le service, les limitations et conditions seront régies selon les engagements du pays hôte dans le secteur des services concerné.

j) Les détenteurs ne seront pas autorisés à changer de statut pour une autre catégorie de visas pendant l'utilisation de leur permis AGCS.

k) Pour les permis de la Catégorie 2, la société demanderesse effectuera un dépôt de garantie de US$$ 250.000 auprès de l'Ambassade locale du pays où son employé doit se rendre.

l) Pour la catégorie 1, les infractions seront sanctionnées par des amendes et l'Interdiction de faire une demande pendant un an.

m) Nonobstant (§g) ci-dessus, quand un Etat peut établir que les pratiques d'un certain nombre de sociétés d'un pays membre ont conduit à un usage frauduleux ou à un détournement du permis AGCS, n'importe quel Etat peut en suspendre la reconnaissance pour une durée temporaire, qui ne peut excéder une année.

II- Meilleures pratiques
1 - Pour toutes les formes d'entrée temporaire, les Etats devront :

a) rendre disponible, dans un texte, toutes les mesures, notamment administratives, et tout le matériel descriptif accompagnant ces mesures traitant de l'admission temporaire des personnes physiques (entrée, séjour, autorisation de travail)

b) dont la fourniture de la description complète de la façon comment les autorités gèrent les limitations à l'accès au marché et le traitement national pour l'entrée temporaire des personnes physiques.

2 - Commentaires antérieurs à toute nouvelle mesure interne modifiant ou altérant les dispositions courantes en matière d'entrée et de séjour temporaire des personnes physiques. Un intervalle de temps "raisonnable" devrait séparer la publication de la mesure de son application.

3 - Les tests de nécessité économique : Les Etats qui déterminent des conditions sur cette base devront assumer les obligations ci-dessous avec l'objectif de rendre cette condition plus transparente et prévisible :

a) le test sera défini comme une mesure gouvernementale

b) Les Etats établiront et rendront disponibles les conditions pour accorder ou rejeter l'entrée temporaire sur cette base, en fournissant les critères quantitatifs et/ou qualitatifs ayant fondé la décision et en spécifiant comment les résultats de ces tests doivent servir à restreindre l'entrée des fournisseurs étrangers de services selon le Mode 4.

c) Ils établiront et rendront disponibles les procédures associées à l'application de ces tests.

d) Ils en limiteront la durée dans le temps ou prévoiront leur révision.

4 - Des points de contact seront établis auprès des autorités du commerce et de l'immigration où les entrepreneurs pourront faire connaître les difficultés rencontrées dans le domaine de l'entrée et du séjour temporaire dans un autre pays.

Le Conseil du Commerce dans les Services devra évaluer de façon périodique le bon fonctionnement du système des permis AGCS ainsi que l'exécution des "meilleurs pratiques" et envisager de possibles modifications sur la base des renseignements provenant des autorités de régulation aussi bien que des utilisateurs.

Une OMC fille d'une interruption de l'histoire

Par Marc Delepouve

« Aucun système ne peut vivre sans opposition ». Dans les colonnes du Monde du 17 août, par cette affirmation Alain Minc justifiait l'émergence d'un mouvement contestataire de celle qu'il nomme la « Mondialisation heureuse ». Il est vrai que les années 80, et plus encore le début des années 90, porte la marque d'une absence d'opposition à un ordre économique libéral qui développait son emprise sur l'ensemble des continents. Il est aussi vrai qu'aujourd'hui, après seulement quelques années d'existence, un mouvement contestataire planétaire est solidement ancré sur les quatre continents et rassemble toujours plus de forces militantes :

- De puissants syndicats tels que la CUT du Brésil, la COSATU d'Afrique du Sud ou la KCTU de Corée du Sud ; sans compter l'engagement croissant de la centrale syndicale des Etats-Unis (l'AFL-CIO).
- L'Internationale paysanne, Via Campesina, qui regroupe, entre autres, le Mouvement des Sans terre du Brésil ; l'imposant syndicat d'agriculteurs d'Inde, le KRSS (dont le passage de José Bové sur le sous-continent a permis la médiatisation internationale du combat de paysans indiens contre des firmes multinationales agroalimentaires occidentales) ; et la confédération paysanne de France.
- D'innombrables associations dont le réseau international Attac.
- Une multitude d'organisations syndicales ou politiques.
- Des réseaux d'élus.

Il serait vain d'y chercher une tête dirigeante ou un centre de décision : c'est organisé en un réseau de réseaux que ce mouvement trouve sa force, sa souplesse et sa capacité à rassembler ; sans uniformiser, mais en se nourrissant de la diversité.

Certes, contrairement au camp du libéralisme économique, ce réseau n'enferme pas son ambition dans un projet politique basé sur des dogmes qui ne sont qu'illusions d'évidences et dont la simplicité - incompatible avec la complexité, la diversité et la richesse de l'humanité et de sa planète- est porteuse de ravages environnementaux, sociaux et culturels. Cependant un premier noyau de propositions fortes unit l'ensemble des acteurs : annulation de la dette des pays du Tiers-monde ; mise en œuvre de la taxe Tobin ; suppression des paradis fiscaux ; abrogation de projets planétaires où l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ambitionne de soumettre au libre-échange marchand et à la concurrence parfaite des domaines comme l'éducation, la santé, la culture, l'eau et l'agriculture ; suspension de toute négociation de libéralisation économique au sein de l'OMC dans l'attente de la mise en œuvre puis des conclusions d'une évaluation transparente et contradictoire de la politique de cette organisation depuis sa création en 1995 ; interdiction des brevets sur le vivant, en faveur de la notion de bien commun de l'humanité ; etc.

Chacune de ces propositions fait l'objet d'une campagne spécifique, et sa mise en œuvre apporterait protections et/ou améliorations notables des conditions de vie de dizaines de millions de femmes et d'hommes. Encore faudrait-il que cette mise en œuvre soit effective (complète et mettant en place les conditions optimales – pour exemple la meilleure efficacité de la taxe Tobin passe par des règles internationales imposées à tous les pays, y compris les paradis fiscaux, ce qui nécessite une volonté politique des nations les plus puissantes)

En outre, l'ensemble de ces propositions présente une cohérence qui fait système. La



suppression des paradis fiscaux limiterait la corruption. Or, cette dernière et la dette publique sapent les démocraties et réduisent trop souvent à néant les services de l'Etat et des collectivités locales (éducation, santé, etc.), ouvrant grande la porte de la marchandisation que la Banque mondiale et l'OMC présentent comme la seule issue face aux caisses vides de l'Etat. Annulation de la dette, suppression des paradis fiscaux, mise en œuvre de la taxe Tobin (en destinant largement sa collecte au pays les plus pauvres), voilà qui (re)donneraient à de nombreux gouvernements, et à leurs peuples, les moyens financiers de leur indépendance (première condition nécessaire à la démocratie) et de la mise en œuvre de politiques nationales et locales de sortie de misère aujourd'hui inaccessibles. Seraient aussi finies les politiques agricoles forcées vers l'exportation. D'autres choix pourraient être faits, moins dépendants du commerce agricole mondial, mais contraires aux objectifs de l'OMC.

Cependant, comme nous le suggère Alain Minc, cette OMC, au sujet de laquelle il est dit tant de choses et leurs contraires, ne serait-elle pas un « embryon d'organisation régulatrice en train de se mettre en place » ? La « détruire », ne serait-ce pas « vouloir assurer la domination totalitaire du marché » ?

Pour connaître et comprendre une institution, il est utile de se remémorer les conditions de sa naissance. Entrée en vigueur le 1er janvier 1995, l'OMC a été conçue à Marrakech, en avril 1994. Il s'agissait alors de conclure un cycle de négociations qui avait débuté en 1986. Finalement, l'OMC résulte d'un contexte historique, où, plus que jamais, dominait la pensée économique libérale, où l'expression et les pressions d'entreprises multinationales constituaient un système ultra-dominant contre lequel ne pesait quasiment aucune opposition - les opposants étaient invisibles pour l'opinion publique, à quelques exceptions près dont celle des professionnels de la culture en France. Si bien que, au lieu de donner naissance à une Organisation du commerce mondial (OCM) visant à réguler et humaniser, à l'abri des regards des citoyens la conférence de Marrakech a donné le jour à une organisation d'une toute autre nature. Et, comme son nom l'exprime – Organisation mondiale du commerce- celle-ci a pour objectif d'organiser mondialement le commerce, y compris les échanges à l'intérieur des frontières des Etats. Néanmoins, ce nom ne révèle guère la face la plus importante de l'OMC, inscrite dans le marbre du traité de Marrakech : livrer toujours plus d'activités humaines au marché mondial et aux investisseurs internationaux. L'éducation, les secteurs de la santé, l'audiovisuel, la culture, la recherche, ..., et l'agriculture sont dans ce programme. En définitive, les pouvoirs, la finalité de l'OMC, et son mode de fonctionnement destinent cette dernière à assurer et pérenniser une domination totalitaire du marché mondial, et, par là-même, une domination totalitaire des entreprises multinationales.

En 1999, la Conférence ministérielle de Seattle devait confirmer et renforcer cette orientation en ouvrant un vaste round mondial de négociations visant à accélérer les processus de soumission au marché mondial. Elle échoua comme on le sait. Pourtant, en juin 2001, au Sommet européen de Göteborg, les Etats-Unis et l'Union européenne s'accordèrent sur la volonté de relancer, à l'occasion de la Conférence ministérielle de l'OMC au Qatar, du 9 au 13 novembre prochain, le projet suspendu à Seattle.

Mais aujourd'hui, de plus en plus nombreux, des militants se mobilisent. Et, dans chaque pays, c'est à la société entière que s'adresse leur appel à changer de mondialisation.

Marc Delepouve

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Intéressé(e) par un rendez-vous il suffit de cliquer sur http://attac.org/rdv pour en obtenir les détails.

Mardi 04 : ES – BARCELONA / FR - PARIS 11 - GRENOBLE - DOUAI - ETAMPES - PARIS 15 – BREST
Mercredi 05 : ES – BARCELONA / FR – PARIS 11 – VOIRON – DOUAI – LONS LE SAUNIER – LA ROCHETTE – PARIS 9 10 - TOULOUSE
Jeudi 06 : ES – BARCELONA - MADRID / FR – JUVISY SUR ORGE – PARIS CENTRE / IE – DUBLIN
Vendredi 07 : FR - QUIMPERLE